

Syndic	M. le Syndic
Municipaux	M. Membres
R ^{le}	- 7 DEC. 2010 / 0436
Divers	SM

Interpellation relative au crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera

Déjà en 2007, la Conférence des Syndics de la Riviera (CSD) a exprimé la volonté d'entreprendre une étude faisabilité sur la fusion des 10 communes de la Riviera. Un mandat a été donné par l'ensemble des 10 Municipalités de la Riviera à l'IDHEAP d'établir une pré-enquête qui n'a pas été dévoilée à ce jour aux Conseils Communaux et au public.

Cette pré-étude a été soumise à toutes les municipalités qui avaient pour mission de l'étudier durant l'été et de transmettre leur prise de position quant à la suite à lui donner d'ici septembre 2009.

En parallèle à ces avancées de nos autorités locales, l'idée de fusion a fait son chemin dans d'autres registres.

- Un rapport aux conclusions favorables à la fusion intitulé «Riviera, une ville !» a été rendu public début mai 2009 par la Conférence des Conseillers communaux de la Riviera (CCR).
- Une association citoyenne, RivieraFusion, a été créée en mai 2009, avec l'objectif de promouvoir la fusion des 10 communes de la Riviera.
- En novembre 2009, un sondage de 24 heures révélait que 55 % de la population de la Riviera était favorable à un projet de fusion à 10 et, fait important, 56 % à court terme, soit dans les 5 ans.
- Une communication a été transmise à chacun des 10 Conseils communaux de la Riviera fin 2009 annonçant le dépôt, dans le courant de l'année 2010, d'un préavis intercommunal pour le financement par la CIEHL d'une étude de faisabilité de la fusion des 10 communes de la Riviera. L'élaboration de ce préavis devait être confiée au SAI en parallèle avec celle du cahier des charges de l'étude elle-même.
- Des syndics et Conseillers municipaux ont annoncé ces derniers mois, notamment par voie de presse, que ce préavis intercommunal sur le financement d'une étude de faisabilité pour la fusion serait présenté avant la fin de l'année.

Or je constate, ce soir, dernière séance de l'année, que cet objet n'est toujours pas à l'ordre du jour. C'est pourquoi je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. Le préavis intercommunal sur le financement d'une étude de faisabilité pour une fusion sera-t-il présenté ?
2. Si oui, pour quelles raisons n'a-t-il pas été déposé avant la fin de l'année ?
3. Le sera-t-il avant la fin de cette législature ?
4. A quelle date ?

Cette interpellation est aussi développée dans les autres Conseils Communaux de la Riviera.

Signature

Décembre 2010

www.rivierafusion.ch



 A. Roux